



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Devenir professeur en lycée agricole

Le professeur en lycée agricole enseigne soit dans les **disciplines générales**, soit dans les **disciplines professionnelles spécifiques à l'enseignement agricole** au sein de filières de formation allant de la 4^e à la terminale (voies générale, technologique et professionnelle), jusqu'à l'enseignement supérieur (brevet de technicien supérieur agricole).



Une école de formation

L'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole à Toulouse ENSFEA

L'école est chargée de la formation initiale et continue des enseignants mais elle est également habilitée à préparer et décerner le **Master MEEF** – parcours **Professorat dans l'enseignement général, technologique et professionnel agricole**, qui prépare à exercer dans le contexte spécifique des établissements d'enseignement agricole. La formation intègre un approfondissement disciplinaire, la didactique de la discipline et permet d'acquérir des compétences pour les concours de recrutement d'enseignant dans l'enseignement agricole.

Concours et formations



Des concours et une formation adaptée pour devenir professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) et professeur de lycée professionnel agricole (PLPA).

Des niveaux de recrutement de L3 à M2

→ Pour les disciplines techniques et professionnelles

- Conditions pour se présenter :
 - être titulaire d'une licence (ou d'un diplôme de niveau équivalent) ou être inscrit en dernière année de licence (le niveau licence doit être obtenu au plus tard le 1^{er} septembre de l'année ou le candidat est reçu au concours de recrutement d'enseignant dans l'enseignement agricole) ;
 - être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à la licence.

Disciplines PLPA (Arrêté du 30/09/2022)



→ Pour les disciplines générales

- Conditions pour se présenter : être titulaire d'un master (ou d'un diplôme de niveau équivalent) ou être inscrit en dernière année de master (le master doit être obtenu au plus tard le 1^{er} septembre de l'année ou le candidat est reçu au concours de recrutement d'enseignant dans l'enseignement agricole).

Disciplines PCEA (Arrêté du 30/09/2022)



Une prise de fonction accompagnée

→ Pour les disciplines techniques et professionnelles

- Deux années de stage à l'ENSFEA avec la préparation du master MEEF en deux ans (l'obtention du master est une condition de titularisation) et plusieurs semaines de stage en établissement

→ Pour les disciplines générales

- Une année de stage avec une affectation en établissement au 1^{er} septembre pour prendre une ou plusieurs classes en responsabilité et des sessions de formation à l'ENSFEA.

Renseignements : ensfea.fr

Les missions du professeur en lycée agricole



L'enseignement :

- approfondir les savoirs et capacités des élèves, leur esprit critique, les amener à devenir des citoyens, les accompagner dans leur parcours de formation (des métiers de la production agricole, de l'agroalimentaire, de la transformation et la commercialisation, de l'aménagement et la gestion des espaces naturels, des services aux personnes et aux territoires) ;
- animer des séquences de formation diversifiées dans sa discipline et en interdisciplinarité en privilégiant une diversification des méthodes pédagogiques (travaux en petits groupes, approches de terrain en lien avec les exploitations agricoles et ateliers technologiques, évaluation capacitaire, etc.).

Les activités transversales liées aux missions caractérisant l'enseignement agricole :

- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle : participer à l'orientation des élèves, entretenir des relations avec les familles, etc. ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et à l'innovation agricole et agroalimentaire ;
- participer aux actions de coopération internationale.



Il est possible de faire évoluer sa fonction

- en diversifiant ses activités au sein des missions de l'enseignement agricole (ex : coopération internationale, animation et développement du territoire, etc.) ;
- en obtenant une mutation dans un autre établissement d'enseignement agricole, en prenant des responsabilités au sein de l'enseignement agricole (direction, direction adjointe d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, direction d'atelier technologique ou d'exploitation agricole, inspecteur de l'enseignement agricole) ;
- par mutation sur tout emploi offert aux enseignants (administration centrale, services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture).

Un métier qui permet d'évoluer dans sa vie professionnelle

Le professeur de lycée agricole est amené tout au long de sa carrière à actualiser et à développer ses compétences grâce à la formation continue. Les enseignants peuvent aussi évoluer dans l'exercice de leur métier ou changer d'activité au sein de l'enseignement agricole.

